

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une aire de stationnement ouverte au public de plus de 50 unités dans le cadre du projet de complexe sportif de CHATENOIS (67730)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de CHATENOIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ADONETH Luc, Maire

RCS / SIRET

2 1 6 7 0 0 7 3 2 0 0 0 1 1

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	L'aire de stationnement projetée comprend 82 places VL, ainsi qu'un emplacement de stationnement pour un bus et 10 arceaux vélo. Cet aménagement s'intègre dans le projet du complexe sportif qui comprend la construction d'un bâtiment (clubhouse et vestiaires) et d'un local technique ainsi que d'infrastructures sportives (2 terrains de football + 2 pistes d'athlétisme). Le projet implique un PA valant PC (valant ERP) et un DLE (déclaration : 2.1.5.0, 1.1.1.0 et 1.1.2.0).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit sur une surface plane en friche située en limite de zone urbanisée, des terrassements seront effectués pour accueillir les équipements suivants :

- la création d'un parking paysager comprenant les voies de circulation en enrobé et les places de stationnement en dalles béton alvéolées engazonnées, des noues végétalisées encadrent le parking sur ses limites Nord et Ouest.

En complément, le projet de complexe sportif comprend :

- la création d'infrastructures sportives avec un terrain d'honneur de football en gazon naturel de 68 m x 105 m, un terrain d'entraînement de football en gazon synthétique de 50 m x 90 m et 2 pistes d'athlétisme de 100 m en polyuréthane

- la construction d'un club house sur un niveau avec 4 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres avec douches, des sanitaires joueurs et publics, des locaux techniques (rangements du matériel, chaufferie...) et une salle de convivialité avec bar et office cuisine attenante, donnant sur une terrasse extérieure avec gradins.

- la construction d'un module technique comprenant 2 locaux de rangement / stockage et 2 abris à vélos

- Des aménagements paysagers comprenant des ouvrages hydrologiques (noues et bassins d'infiltration), un merlon végétalisé formant un filtre acoustique entre le quartier existant et le complexe sportif ainsi que des cheminements piétons.

4.2 Objectifs du projet

La création d'une aire de stationnement à la sortie Nord-Est de Châtenois a un double objectif :

- Offrir une capacité de stationnement satisfaisant aux infrastructures sportives à proximité : au futur complexe sportif mais également aux équipements voisins existants (citystade, pumptrack, skatepark). A noter que ce parking peut également servir de stationnement complémentaire au collège et au gymnase voisins (300 mètres) qui disposent de peu de capacité de stationnement.
- Mettre à disposition des places pour le covoiturage, tenant compte de sa situation géographique stratégique : à proximité de l'échangeur autoroutier permettant d'aller vers le Nord (Strasbourg) et le Sud (Colmar) de la région, des axes principaux desservant l'Ouest (vallées de Villé et de Sainte Marie aux Mines) et l'Est (Ried), à quelques mètres d'un arrêt de bus du transport intercommunal, le long de la future piste cyclable reliant Châtenois à Sélestat.

Cette aire de stationnement s'inscrit donc comme un noeud intermodal, tant pour les usagers directs des équipements sportifs que pour l'ensemble des castinétiens s'engageant dans une démarche alternative de transport.

L'intégration paysagère du parking est assurée par la création de filtres végétalisés conséquents sur ses bordures extérieures, donnant sur les deux rues le desservant. La bande d'espace verts Ouest, réalisée en décaissée (noue), assure l'infiltration des eaux pluviales du parking. L'ensemble du parking comprend un maillage d'arbres haute tige et des bandes vertes régulières entre les places de stationnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Etapes de travaux du complexe sportif dans lesquelles s'insèrent la création de l'aire de stationnement :

- Installation de chantier
- Terrassement : création des plateformes, des noues et du merlon
- Travaux d'assainissement : mise en place des réseaux humides
- Travaux de réseaux secs : mise en place des gaines pour les réseaux électriques, d'éclairage...
- Travaux d'infrastructures sportives : création des terrains de football et des pistes d'athlétisme
- Travaux de construction : création du bâtiment principal (clubhouse + vestiaires) et du local technique
- Travaux de voirie : Création de l'allée de desserte et de l'aire de stationnement
- Travaux d'aménagements paysagers
- Mise en place du mobilier et de la signalisation horizontale et verticale

Le parking étant situé sur la voie d'accès au complexe sportif, il sera réalisé après les travaux du complexe (infrastructures sportives + bâtiments). Toutefois, la mise en place des réseaux et des aménagements paysagers seront réalisées de manière concomitante avec le complexe sportif.

Les places dédiées au complexe sportif seront éclairées (15 places VL dont 4 PMR) et des gaines en attente seront posées dans l'ensemble du parking afin d'anticiper un futur éclairage complet du parking.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement créée permettra d'atteindre les objectifs cités ci-avant avec une occupation du covoiturage plutôt en journée et une occupation des sportifs plutôt en fin de journée et durant les week-ends.

En terme d'entretien, un nettoyage régulier du site (enlèvement des déchets, balayage, taille, tonte, désherbage...) permettra d'assurer la propreté et son bon fonctionnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager valant permis de construire valant ERP (établissement recevant du public) - dépôt pour instruction nécessitant le retour du présent dossier de demande au cas par cas

Dossier de déclaration du titre de la loi sur l'eau - dépôt pour instruction à venir

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'aire de stationnement (comprise dans le périmètre du complexe)	2 700 m ² (hors espaces verts ext.)
Nombre de places de stationnement VL créée	82 unités
- y compris nombre de places PMR	4 unités
Nombre de place de stationnement bus créée	1 unité
Dimension d'une place VL (en épi)	5.66 m x 2.50 m
Dimension d'une place VL PMR (en épi)	5.66 m x 3.70 m
Largeur de la voie de desserte du stationnement	4.00 m
Nombre d'arceaux vélo	10 unités (capacité de 20 vélos)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

44 Vieux Chemin de Sélestat
67730 CHATENOIS

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 41' 06" 11 Lat. 48° 26' 94" 19

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI du Giessen amont, aléa inondation, prescrit le 03/12/2018
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Site inscrit massif des Vosges
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	En phase exploitation, les eaux pluviales de chaussée seront infiltrées via la noue plantée bordant le parking à l'Ouest. Au regard de ce dispositif, l'impact sur les masses d'eau souterraine sera très limité.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Une partie de la terre végétale sera évacuée et remplacée par des matériaux plus caillouteux constituant la structure et le revêtement du parking, l'autre partie de la terre végétale sera réutilisée sur site (dans la noue plantée, les bandes vertes et les pieds d'arbre).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Pour assurer la portance du parking, la structure est constituée d'apport de GNT (Grave Non Traitée) d'origine locale.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site actuel présente une faible biodiversité (anciens champs cultivés), l'aménagement paysager du site complet et notamment du parking, contribuera à améliorer les qualités écologiques du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le parking couvre une surface d'environ 2 700 m ² (hors espaces verts en limite Nord et Ouest), sur une ancienne surface agricole. Toutefois le site est classé comme zone Us (urbanisation à vocation sportive) dans le PLU de la commune.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le site accueillera, les temps des travaux, des flux d'engins de chantier. Ce trafic est limité en volume et en temps. En phase exploitation, en temps que nœud intermodal et point de desserte d'équipements sportifs, il engendrera un trafic plus conséquent sur le Vieux Chemin de Sélestat, tant de trafic motorisés(VL) que de trafic doux (piétons et cycles).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	L'aménagement paysager du parking contribuera à amoindrir le bruit généré par les véhicules circulant sur le parking : bordures constituées de bandes plantées, maillage d'arbres haute tige.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	La phase de compactage de la structure du parking générera des vibrations au cours du chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les 15 places VL (dont les 4 places PMR) dédiées au complexe sportif et longeant l'allée piétonne menant à l'entrée du complexe seront éclairées. L'éclairage se sera pas continu, les horaires seront adaptés aux heures de fréquentation des infrastructures sportives. En bordure Ouest, la parking sera éclairé par l'éclairage public existant de la rue de l'Estérel.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le trafic des véhicules motorisés génère des particules et des gaz polluants. Toutefois, la pollution sera limitée du fait de l'incitation à la pratique intermodale : arrêt de bus intercommunal et future piste cyclable à proximité, arceaux vélos à disposition, identification comme site de covoiturage...
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Jusqu'à présent le site était en friche et il servait déjà de parking complémentaire de manière ponctuelle (lors de grands manifestations telles que le Slow Up). La pratique du stationnement sera donc pérennisée par un aménagement fonctionnel et intégré dans son environnement (parking paysager avec places de stationnement en dalles engazonnées).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

La création de cette aire de stationnement ouverte au public accompagne à la fois le projet de création du complexe sportif et la volonté de s'inscrire dans une pratique multimodale (avec notamment le futur réaménagement du Vieux Chemin de Sélestat incluant une piste cyclable).

Les incidences négatives sont limitées (phase chantier principalement) et le projet de l'aire de stationnement a été réfléchi dans la continuité des 2 projets cités ci-avant pour optimiser les pratiques et les enjeux écologiques.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet apporte des améliorations sur l'environnement et la santé humaine :

- Gestion alternative des eaux pluviales (noues)
- Incitation à la pratique multimodale : arceaux vélos, proximité de l'arrêt de bus du transport intercommunal, identification comme site de covoiturage (à proximité d'axes routiers importants)
- Desserte d'infrastructures sportives : facilité d'accès et forte capacité d'accueil, favorisant ces pratiques sportives extérieures pour tous les publics
- Création d'espaces verts conséquents et diversifiés : noues plantées, arbres haute tige, massifs...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale du fait de :

- l'absence de sensibilité environnementale sur ce site,
- l'instruction d'un dossier loi sur l'eau qui confirmera la prise en compte des enjeux environnementaux du projet,
- des impacts négatifs insignifiants engendrés et des impacts positifs produits (cités ci-avant cf. 6.4).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Châtenois

le,

25/01/2021

Signature



Luc ADONETH
Maire

